

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 7 novembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Le lundi sept novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le vingt-huit octobre 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Sandrine LELIÈVRE, Yves LE GALL, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M Kevin DOFAL, Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Christophe LAINÉ.

Monsieur Jérôme CHOPIN est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-07/11-04 Marchés publics/ Construction de vestiaires de football/ Délibération rectificative

Pour rappel, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 16 mai 2022 pour les travaux de « Construction des vestiaires de football ». Celle-ci était décomposée en 14 lots.

L'estimation du cout des travaux par le maitre d'œuvre, au regard de l'avant-projet définitif était évaluée à 859 060.01 € HT (hors options) et 35 922.60 € HT (options).

Lors de sa séance du 8 juillet 2022, et après avis de la Commission MAPA, le Conseil municipal a :

- Déclaré infructueux les lots n°1 « Démolitions désamiantage » et n°14 « vestiaires provisoires » dans la mesure ou aucune offre n'a été reçue.
- Décidé de négocier les offres auprès des entreprises pour les lots n° 2 « Gros œuvre », n°5 « menuiseries », n°7 « électricité », n°9 « Plomberie-sanitaire » et n° 11 « VRD »
- Attribué les lots n°3 « Charpente bardages », n°4 « Étanchéité » ; n° 6 « Cloisons-Plafonds » ; n°8 « Chauffage gaz-VMC » ; n°10 « Carrelage -faïence » : n°11 « Peinture » ; n°12 « Equipements sportifs »

Lors de sa séance du 5 septembre dernier, et après avis de la Commission MAPA, le Conseil municipal a :

- Attribué les lots n°1 « Démolitions désamiantage » n° 2 « Gros œuvre », n°5 « Menuiseries », n°7 « Electricité », n°9 « Plomberie-sanitaire », n° 11 « VRD » et n°14 « vestiaires provisoires »

Tableau récapitulatif : Attribution des marchés (séances du conseil municipal des 8 juillet et 5 septembre 2022)

N° lot	Nom du lot	Entreprise	Montant € HT (offre de base)	Montant total des variantes retenues en € HT	Montant € HT économies après négociation	Offre après négociation	DECISION
1	Démolitions désamiantage	FTPB/DIEO	24 493.53			24 493.62	Offre retenue
2	Gros œuvre	ART-BATI	262 462.07	3 170.91		265 632.98	Offre retenue avec variante vestiaires provisoires
3	Charpente-bardages	TOURNEUX	110 828.17	- 557.44		110 270.73	Offre retenue avec variante 1 isolation laine
4	Étanchéité	LA FOUGERAISE D'ÉTANCHEITE	85 280.55	-		85 280.55	Offre retenue
5	Menuiseries	DELAHAYE	103 130.01	3 303.00	-3 114.02	103 318.99	Offre retenue avec variantes 1 et 2 (chassis vitrage dépoli +45.00€ et grille de protection +3 258 €)
6	Cloisons-Plafonds	BREL	16 708.41			16 708.41	Offre retenue sans variante
7	Electricité	ICE	33 594.83			33 594.83	Offre retenue sans variante
8	Chauffage-gaz	THERMIQUE DE L'OUEST	104 433.27			104 433.27	Offre retenue
9	Plomberie-Sanitaire	SOPEC	87 305.07		-5 010.60	82 294.47	Offre retenue
10	Carrelage - Faïence	BREL	72 799.14	540.88		73 340.02	Offre retenue avec variante plinthes à gorge
11	Peinture	THEHARD	22 190.76	1 722.20		23 912.96	Offre retenue avec variante gaines VMC
12	Équipements sportifs	FRANCE EQUIPEMENT	21 037.68			21 037.68	Offre retenue
13	VRD	TRAM TP	23 540.96	21 179.00		44 719.96	Offre retenue avec variante 1 et 5 (terrain de basket +17 929 € et raccordement vestiaire provisoire + 3 250 €)
14	Vestiaires provisoires	COUGNAUD	53 307.04			53 307.04	Offre retenue

Il s'avère que le maître d'œuvre a constaté plusieurs erreurs dans son rapport d'analyse des offres au niveau de certains montants :

- ✓ Lot n° 9 « plomberie- sanitaire » : faute de frappe faussant le montant attribué par le Conseil à 82 294.47 € HT alors qu'il aurait dû être à 82 024.47 € HT
- ✓ Lot n°12 « équipements sportifs » : erreur dans le tableau récapitulatif faussant le montant attribué par le Conseil à 21 037.68 € HT alors qu'il aurait dû être à 21 037.81 € HT

- ✓ Lot n° 13 « VRD » :
 - erreur d'arrondi au niveau de l'offre de base 23 540.96 € HT (différence de 0.01 € au lieu de 23 540.95 € HT)
 - erreur de calcul dans le montant de la variante « terrain de basket » (attribuée à 17 929 € HT au lieu de 18 865.00 € HT)
 - Lot attribué par le Conseil pour un montant de 44 719.96 € HT au lieu de 45 655.95 € HT

Il conviendrait donc de rectifier ces différentes erreurs de calcul et d'attribuer définitivement :

- ✓ Le lot n° 9 « Plomberie » à l'entreprise SOPEC pour un montant de 82 024.47 € HT
- ✓ Le lot n° 12 « équipements sportifs » à l'entreprise France EQUIPEMENT pour un montant de 21 037.81 € HT
- ✓ Le lots n° 13 « VRD » à l'entreprise TRAM TP pour un montant de 45 655.95 € HT (comprenant la variante terrain de basket à 18 865.00 € HT et le raccordement aux vestiaires provisoires à 3 250.00 € HT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** d'attribuer après rectification, les lots n° 9, 12 et 13 concernant la « construction de vestiaires de football » de la façon suivante :
 - **lot n° 9 « Plomberie »** à l'entreprise **SOPEC** pour un montant de **82 024.47 € HT**
 - **lot n° 12 « équipements sportifs »** à l'entreprise **France EQUIPEMENT** pour un montant de **21 037.81 € HT**
 - **lot n° 13 « VRD »** à l'entreprise **TRAM TP** pour un montant de **45 655.95 € HT** (comprenant la variante terrain de basket à 18 865.00 € HT et le raccordement aux vestiaires provisoires à 3 250.00 € HT)

- ✓ **Valide** l'attribution de l'ensemble des lots selon le tableau récapitulatif ci-après :

N° lot	Nom du lot	Entreprise	Montant € HT (offre de base)	Montant total des variantes retenues en € HT	Montant € HT économies après négociation	Offre après négociation	DECISION
1	Démolitions désamiantage	FTP/B/DIEO	24 493.62			24 493.62	Offre retenue
2	Gros œuvre	ART-BATI	262 462.07	3 170.91		265 632.98	Offre retenue avec variante 4 vestiaires provisoires
3	Charpente-bardages	TOURNEUX	110 828.17	- 557.44		110 270.73	Offre retenue avec variante 1 isolation laine de roche
4	Etanchéité	LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE	85 280.55	-		85 280.55	Offre retenue
5	Menuiseries	DELAHAYE	103 130.01	3 303.00	-3 114.02	103 318.99	Offre retenue avec variantes 1 et 2 (chassis vitrage dépoli +45.00€ et grille de protection +3 258 €)
6	Cloisons-Plafonds	BREL	16 708.41			16 708.41	Offre retenue sans variante
7	Electricité	ICE	33 594.83			33 594.83	Offre retenue sans variante

8	Chauffage-gaz	THERMIQUE DE L'OUEST	104 433.27			104 433.27	Offre retenue
9	Plomberie-Sanitaire	SOPEC	87 035.07		-5 010.60	82 024.47	Offre retenue
10	Carrelage - Faïence	BREL	72 799.14	540.88		73 340.02	Offre retenue avec variante plinthes à gorge
11	Peinture	THEHARD	22 190.76	1 722.20		23 912.96	Offre retenue avec variante gaines VMC
12	Equipements sportifs	FRANCE EQUIPEMENT	21 037.81			21 037.81	Offre retenue
13	VRD	TRAM TP	23 540.95	22 115.00		45 655.95	Offre retenue avec variante 1 et 5 (terrain de basket +18 865.00 € et raccordement vestiaire provisoire + 3 250 €)
14	Vestiaires provisoires	COUGNAUD	53 307.04			53 307.04	Offre retenue
TOTAL			1 020 841.70			1 043 011.63	

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à rendre exécutoire cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

